malheur pour dénouement la mort d'un homme, s'est produit à la gare de La Madeleine.

Depuis quelque temps, M. Alfred Painta, tonnelier de son état et épicier, rue de Lille, à La Madeleine, donnait des signes d'aliénation mentale. Ces jours derniers, l'état du pauvre homme s'était aggravé à tel point qu'il avait été décidé, dans sa famille, de le faire admettre dans une maison de santé.

Nuit et jour, on était obligé de le surveiller, et une première fois déjà, il avait réussi à se sauver, mais on l'avait rattrapé avant qu'il ait pu commettre une imprudence quelconque.

Vendredi, vers une heure et demie du matin, trompant une seconde fois la surveillance de plusieurs personnes qui le gardaient, M. Painta sortit de sa maison, sans chaussures aux pieds, ce qui lui avait permis de ne pas faire de bruit, et prit sa course dans la direction de la gare de La Madeleine.

Arrivé là, le malheureux s'engagea sur la voie ferrée, juste au moment où un train de marchandises arrivait, se dirigeant sur Lille, et, avant qu'on ait pu l'atteindre, il se jeta sous les roues de la machine.

Lorsque le train fut passé, on releva le corps du malheureux, qui avait un bras et les deux jambes coupés, la tête en bouillie et dont les intestins sortaient du ventre.

La mort avait été instantanée. M. Alfred Painta était âgé de 45 ans 1/2.

Le cadavre est resté à la gare jusque vendredi après-midi; puis, après avoir été mis en cercueil, il a alors été ramené à son domicile.

Il y a sept ou huit ans environ, le frère de M. Alfred Painta, alors premier violon au Grand-Théâtre de Lille, fut frappé d'un commencement de cécité; désespéré, sentant venir la misère, il mit fin à ses jours en se jetant dans la Deûle.

Arrestation de faux-monnayeurs. — Les époux Florimond Lehaire, demeurant rue Manuels ont été arrêtés jeudi à leur domicile, au n° 88 ; ils sont accusés de fabriquer de la fausse monnaie. Une perquisition à leur domicile a fait découvrir des moules en platre de toutes dimensions.

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. l'abbé Calmeyer est nommé vicaire à Tourcoing (Notre-Dame de Lourdes). M. l'abbé Hollart, vicaire à Anor, est nommé vicaire à Hasnon. M. l'abbé Alvin, nouveau prêtre est nommé vicaire à Anor. M. Potier, vicaire à Obies, est nommé professeur à Saint-Jean à Douai. M. Proust, vicaire à Hasnon, est transféré à Obies. M. Dedryver, vicaire à Halluin, est transféré à Vieux-Berquin. M. Meurillon, vicaire à Saint-Amand, est nommé professeur à Bailleul.

M. Dubuisson, vicaire à Solesmes, est transféré à Saint-Amand. M. Germain, vicaire à Maubeuge, est transféré à Armentières (Saint-Vaast). M. Châtelain, vicaire à Seclin, est transféré à Maubeuge. M. Cuvelier, d'Estaires, nouveau prêtre, est nommé professeur à Armentières. M. Laurent, de Flines lez Raches, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Gommegnies. M. Leporcq, de Sassegnies, nouveau prêtre, est nommé vicaire à Seclin.

Concerts et Spectacles

Roubaix. — Voici le programme du concert public qui aura lieu, dimanche, 6 janvier, à onze heures du matin, à la mairie de Roubaix :

Première partie. — 1. Air du Pardon de Ploërmel, de Meyerbeer, M. Verquin (baryton); 2. La vie, monologue de Grenet-Dancourt, M. Achille Mounier; 3. Le Rêve, de Messager, M. Louis Foelix; 4. Air du Bal masqué, de Verdi, M. Verquin; 5. La Source, monologue de Lhomme, M. Achille Mounier; 6. Faut que je fasse un an, de Planquette, M. Louis Foelix.

Deuxième partie. — 1. Les Montagnards, Delannoy, Union des Travailleurs ; 2. Les Esclaves, Salatis, id. ; 3. Grand air d'Hérodiade, Massenet ; 4. Duo des Pêcheurs de Perle, Bizet, Paul-Grumiaux et Alfred Simonis ; 5. Air du Val d'Andorre, X., Henri Nolte ; 6. Chanson des Basques, Jean Ritz, Union des Travailleurs.

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome)

JEUDI 10 JANVIER

10e REPRÉSENTATION MUNICIPALE SUBVENTIONNÉE

• LE • CID •

GRAND OPÉRA EN 4 ACTES. — Musique de Massenet

Prix des places ordinaire. — La location est ouverte.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 4 janvier.* — UN SOMMEIL TROUBLÉ. — L'agent Bénot passait rue de Gand, à Tourcoing, quand il aperçut, couché sur le trottoir, un individu qui paraissait goûter les douceurs d'un paisible sommeil : charitablement il le réveilla, mais le dormeur se releva furieux, se mit à injurier l'agent et le frappa à coups de pieds. Aussitôt Henri Desurmont — c'est le nom du délinquant — fut emmené au poste ; il est âgé de 57 ans et demeure au pont de Neuville. Desurmont est condamné à un mois de prison et 5 francs d'amende pour la contravention d'ivresse.

LA FRAUDE. — Jeanne Planquart, trois jours de prison et 500 francs d'amende. Henri Delrue, douze jours et 500 francs. Auguste Vanhaesebrouck, six jours, même amende.

INCITATION D'OUTRAGE A LA PUDEUR sur la personne d'une fillette de huit ans, Jules Voickaert, 25 ans, cultivateur à Marcq-en-Barœul, se voit infliger une peine d'une année avec application du sursis.

Cour d'appel de Douai. — *Audiences des 3 et 4 janvier 1895.* — CONTRAVENTIONS. — M. Emile Leflon, maître tailleur de pierres à Neuville, Mme Honorine Delleriye, veuve Benoit Leflon, tutrice de ses enfants et Mme Sophie Leflon, épouse de M. Désiré Cringny, fermier à Frémesque, sont en procès avec Mme Mme Louise Bogier, entrepreneur, à l'occasion de travaux faits pour ce dernier à la Chambre de commerce de Dunkerque.

Le tribunal de commerce de Roubaix a rendu les 24 mai, 23 août et 13 decembre 1893, trois jugements dont est appel. Après avoir condamné M. Moïse Bogier à payer aux consorts Leflon une provision de 2.500 fr., il a, à la suite de diverses mesures d'instruction, fixé à 2687 fr. 21 le solde dû par l'entrepreneur, c'est-à-dire à 5187 fr. 21, moins le montant de la condamnation provisionnelle antérieure.

Devant la seconde chambre de la Cour, l'affaire a été plaidée par Mes Camus et Allaert. Le résultat de première instance a été confirmé.

Il s'agissait d'une question de réception de travaux et de savoir si M. Rogier devait dès à présent.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE

31, RUE SAINT-GEORGES, 31

— *COURS du Samedi 5 Janvier 1895* —

SARDINES FUMEES. 15 cent. la douzaine

Escargots aux fines herbes avec beurre d'Oostcamp 0,80 la douz.

Limandes soles, 0,60 centimes le 1/2 kilo

Soles à la gelée 0,50 la portion

Crustacés		Marée fraiche	1/2 k
Langoustes extra « à » fr.		Cabillaud	»,»»
Homards (gros) »,» »»»à »» f.		Maquereaux	»,»»
Crabbes..	0,00 et 0,»»	Soles	2,00
Ecrevisses (moy»») 0,.. et	0,25	Turbots	»,»»
		Bar	»,»»
Escargots. la douz.	et 0,80	Barbue	»,»»
		Raies	0,50
		Flotte	»,»»
		Rougets	»,»»
		Carrelets (pleis)	»,»»
		Truite saumonée	»,»»
		Anguilles de rivière	1,25
		Anguilles de mer	»,»»
		Vives	»,»»
		Saumon blanc	0,80
		Crevettes	»,»»
		Brochet (eau douce)	»,»»
		Merlans	0,75
		Eperlans	»,»»
		Merluches	»,»»
		Harengs frais, 1 pour	»,»»

HUITRES	la douz.
Marennes blanches extra	1,50
Anglaises (extra-fines)	1,00
Moules (le kilo)	0,15

Salaisons	
Saumon rouge le 1/2 kil.	1.25
Morue nouvelle . le 1/2k.	0.75
Harengs saurs à 0f 25 ; 15 c. et 10 c. pièce	
Harengs salés 2 p. 15 c. et 10 c. pièce	
Craquelots, 0,15 la pièce	

GROS ET DÉTAIL

Véritables Keapers, harengs fumes sans sel 0,20 la pièce.

HUITRES VICTORIA Huitres perlines, sans rivales, 40 fr. le cent sur commande

NORD

Une messe de prémices à Berlaimont. — Mercredi dernier, la paroisse de Berlaimont était en fête. Un enfant du pays, M. Henri Leporcq, récemment ordonné, célébrait sa première messe. Une nombreuse assistance se trouvait réunie dans l'église magnifiquement décorée. M. le chanoine Berteaux, doyen de Saint-Martin à Roubaix, a souhaité la bienvenue au nouveau prêtre, et a montré dans un charmant tableau et les devoirs et les joies de la vie du prêtre.

Un employé d'octroi tué par un train à Valenciennes. — Mardi, vers 9 heures du soir, quelques instants après le passage du train 1520 venant de la direction d'Aulnoye, le garde-barrière du passage à niveau du faubourg de Paris, à Valenciennes, aperçut un homme gisant sur la voie ; le malheureux avait la poitrine défoncée et les bras fracturés en plusieurs endroits ; il ne donnait plus signe de vie.

Après examen, le garde-barrière reconnut qu'il se trouvait en présence d'un employé d'octroi, M. Armand Lelong, 44 ans, demeurant rue du Petit-Fossard.

M. le docteur Lecerf, préveuu, ne put que constater le décès.

Les circonstances dans lesquelles M. Lelong a trouvé la mort restent mystérieuses. On suppose qu'après avoir visité les bagages des voyageurs du train-tramway de Denain, il a été pris en écharpe par la machine du train d'Aulnoye qu'il n'avait pas aperçu.

Le corps de M. Lelong a été ramené à son domicile ; il laisse une veuve et trois enfants.

Un vol de 2000 francs à Gravelines. — Un ancien domestique de M. Merlin, boulanger, du nom de Félix Aqueray, a pénétré chez son patron et lui a enlevé une somme de 2000 francs. Mis en état d'arrestation, on n'a retrouvé sur lui qu'une somme de 700 francs.

Accident mortel à Dunkerque. — Le sieur Parent, âgé de 60 ans, travaillait à bord d'un vapeur hollandais amarré dans le bassin Freycinet, quand il reçut sur la tête une traverse qui est tombée du pont. Le malheureux a eu le crâne fracturé.

PAS-DE-CALAIS

ECHOUEMENT D'UN NAVIRE A CALAIS. — Un paquebot s'est mis, vendredi, au plein, à Calais; c'est le vapeur *Empress*. Il était parti de Douvres à 1 heure 15, avec 148 passagers et la malle des Indes. En voulant éviter un batiment qui sortait du port, il a heurté la jetée ouest; son tambour de tribord et la passerelle ont été arrachés; une voie d'eau s'est déclarée, et le navire est allé s'échouer vis-à-vis les bâtiments du nouveau Casino, presque à l'endroit où en 1888 s'échoua le paquebot *Invicta*.

La situation de l'*Empress* est périlleuse, en raison de l'état de la mer démontée par un vent du Nord d'une extrême violence.

Les deux canots de sauvetage sont sortis pour transborder les passagers. Le service de quatre heures a été effectué sur Douvres par le vapeur *Pétrel*.

Arras — *Russes et Français.* — Le 3e bataillon de pionniers russes vient d'adresser un télégramme de sympathie au 3e régiment de génie à Arras.

Celui-ci a répondu par un télégramme lu ce matin au rapport et qui se termine par « Vive la France, Vive la Russie ! »

BELGIQUE

Le conseil supérieur de l'industrie et du travail — Le conseil s'est réuni vendredi. La discussion a été continuée sur l'article 3 § 3, relatif aux amendes disciplinaires.

M. H. Denis a préconisé la suppression des amendes.

M. Lauters admet l'amende quand elle ne dépasse pas un cinquième du prix de la journée de travail et que l'ouvrier est à l'abri des pénalités arbitraires.

M. Buys défend l'amende comme moyen disciplinaire.

M. Cavrot estime que l'esprit d'indiscipline est dû au système d'exploitation à outrance.

M. Mabille constate qu'on critique moins le principe des amendes que leur mode d'application.

M. Prinz émet la même opinion et M. Cavrot lui-même s'y range.

M. Barzé déclare que l'inspection des mines fait son devoir, mais que les parquets ne la suivent pas assez.

M. Verhaegen dépose des amendements exigeant l'intervention personnelle du patron dans l'établissement des amendes et leur limitation à la moitié du salaire journalier.

M. Morisseaux combat l'idée émise par M. Denis de confier l'édiction des amendes aux conseils d'usine. L'amendement déposé en ce sens par M. Denis est rejeté et le conseil adopte la première partie du paragraphe ainsi conçue :

Devront éventuellement être déterminés les points suivants, de la manière indiquée ci-après :

. . .

« c) La détermination des amendes ou des pénalités encourues par les ouvriers, là où on veut en établir. D'autres amendes ou pénalités que celles prévues par le règlement ne peuvent être appliquées. Elles doivent être notifiées le jour même à l'ouvrier et renseignées dans un état qui contient le nom de l'ouvrier puni, la date, le chiffre de l'amende et le motif de la punition.

Adopté ensuite un amendement de M. Dejaer :

« Elles doivent être ratifiées avant la paie sous la signature du patron ou d'un directeur de l'entreprise. »

A quoi s'ajoute une dernière phrase de la commission :

« L'état des amendes doit être montré à l'inspecteur à toute réquisition. »

Au paragraphe 2, adopté l'amendement Verhaegen :

« Le total des amendes infligées par jour à l'ouvrier ne pourra dépasser le montant de la moitié de son salaire journalier. »

Les § 3 et 4 sont adoptés sans modifications.

« Le produit de toutes les amendes doit être employé au profit des ouvriers, le règlement doit en déterminer le mode.

« Le droit d'exiger des dommages-intérêts n'est pas mis en cause par la présente disposition. »

La séance est suspendue à midi et demie.

A la reprise de la séance, l'article 4 du projet de la commission est mis en discussion et adopté sans observation :

« Les patrons devront tenir, suivant un modèle dressé par l'administration, un état exact des ouvriers travaillant dans leurs établissements. »

Sur la proposition de M. Maurel, le conseil décide d'y ajouter le paragraphe suivant :

« Dans les établissements où des registres sont régulièrement tenus, ces registres actuellement en vigueur tiendront lieu du modèle requis ci-dessus ».

Puis on aborde l'examen de l'article 5, qui est ainsi conçu :

« Les règlements ou modifications aux règlements seront d'abord, en projet, affichés à un endroit apparent de l'exploitation : ce projet entre provisoirement en vigueur ; un double exemplaire, muni de la signature du patron, en sera transmis pour entérinement à l'inspecteur du travail ainsi qu'au Conseil de Prud'hommes et à la section compétente du Conseil de l'industrie et du travail ou, à leur défaut, au juge de paix. Quinze jours après cette communication, le règlement revêtu du *visa* de l'inspecteur devient définitif.

« Les autorités mentionnées ne pourront refuser l'entérinement ou le *visa* que si les dispositions du projet sont contraires aux lois. Elles pourront faire des remontrances aux intéressés si les dispositions leur paraissent insuffisantes ou répréhensibles, mais, mais elles ne pourront, de ce chef, que reculer de huit jours l'entrée en vigueur définitive.

» Recours au Roi pourra être pris contre les décisions de l'inspecteur.

» La procédure à suivre en ces divers cas sera réglée par arrêté royal.

» Le règlement entériné sera et restera affiché à un endroit apparent de l'exploitation. Dans toute entreprise qui occupe plus de vingt ouvriers, un exemplaire en sera remis à chaque ouvrier contre récépissé, lors de la promulgation et ensuite lors de l'engagement de l'ouvrier. »

Une longue discussion s'engage sur le point de savoir si le règlement élaboré par le patron devra, pour être valable, recevoir l'approbation des ouvriers, ou s'ils seront seulement admis à formuler des observations sur la valeur desquelles se prononceraît soit l'inspecteur, soit les conseils de l'industrie, soit la députation permanente.

MM. Denis et Moussel soutiennent que le règlement d'atelier doit être incorporé au contrat du travail.

MM. Prins, Brants, Verhaeghe et Dejace prétendent, au contraire, que là où il y a responsabilité il doit y avoir autorité et que par conséquent le patron ne doit pas subir la loi de ses ouvriers. Ils développent divers amendements relatifs à la procédure à suivre, qui élargissent ou rétrécissent les dispositions de l'article 5.

A 4 heures, la séance est levée, sans qu'aucun vote soit intervenu.

L'annexion du Congo à la Belgique. — On annonce qu'à la suite de différents conseils des ministres présidés par le roi, le gouvernement a décidé formellement de proposer aux Chambres l'annexion du Congo à la Belgique.

La droite de la Chambre a délibéré hier sur la question; le chef de cabinet s'est attaché à démontrer que les difficultés s'opposant à l'annexion ont disparu. Le ministre a insisté aussi sur ce fait que les puissances ne formulaient aucune objection. Une majorité est acquise dans la droite en faveur du projet. La question viendra aux Chambres en février.

Le service militaire. — Certains journaux disent que le projet de loi du Ministre de la guerre n'a pas été déposé encore. Il contiendra les trois points suivants :

1. Suppression du remplacement ; 2. Répartition du service militaire sur un plus grand nombre de citoyens ; 3. Réduction du temps de service.

Le prince Albert. — Jeudi a eu lieu avec le cérémonial habituel, à la caserne des grenadiers, à Bruxelles, la reconnaissance comme lieutenant du prince Albert de Belgique.

Le soir, il y a eu un grand banquet auquel assistaient, outre le prince, le général Brassine, ministre de la guerre, plusieurs autres officiers généraux et tous les officiers du regiment des grenadiers.

Le colonel Rouen a porté un toast au prince Albert, qui, en réponse, a bu au régiment des grenadiers en des termes très applaudis par les convives.

Le colonel Rouen a encore porté un toast au général Brassine à l'occasion de sa promotion au rang de grand officier de l'Ordre de Léopold.

Le général Brassine, heureux de se retrouver dans son ancien régiment, a remercié avec chaleur le corps d'officiers et a bu à sa santé.

A Liège. — Un scandale socialiste. — Il n'est question au Palais de justice de Liège que d'un abominable scandale dans lequel serait impliqué un des principaux socialistes de Liège. Il s'agit d'une affaire de prostitution de petites filles de moins de quinze ans. La principale coupable est en prison.

Tombé par la portière. — On écrit d'Anderlues : « Mercredi soir, le fils du nommé Modeste, joueur de balle, un petit garçon de quelques années, revenant avec son père d'Anderlues à Charleroi par le dernier train du soir, voulut regarder par la portière de son compartiment. Soudain la portière mal fermée s'ouvrit et l'enfant tomba dans le vide.

« Le père, pris d'une anxiété affreuse, descendit sur le marchepied du wagon et sauta courageusement sur la voie afin de s'assurer aussitôt de l'état de son fils.

» Heureusement, le père dans sa chute ne reçut aucune blessure : le fils, lui, avait l'épaule démise et quelques contusions sans gravité.

» Le père avait à peine pris son fils dans ses bras qu'un train venant de Charleroi passait à toute vitesse.

» On frémit en pensant que si l'accident se fût produit deux minutes plus tard le père et son fils étaient certainement broyés. »

Terrible lutte sur un train. — Un drame dont on n'a pas parlé jusqu'ici s'est passé samedi dans le fourgon d'un train de marchandises du Grand Central allant de Givet à Châtelineau. Pour un motif ignoré, le chef garde, M. Lambot, se prit de querelle avec le serre frein à la hauteur de Villers-le-Gambon. Un corps-à-corps s'ensuivit, au cours duquel le serre frein, tirant son couteau, en frappa le chef garde de plusieurs coups. Puis il le piétina lorsqu'il fut à terre.

Le chef-garde Lambot fit arrêter le train à Florennes et s'en fit descendre pour être soigné dans le bureau du chef. Le lendemain, on le transportait à son domicile à Châtelineau. Ses blessures ne mettent pas, heureusement, sa vie en danger.

Mouscron. — *Arrestation d'un voleur.* — Vendredi, vers 5 heures du matin, la gendarmerie étant en patrouille de nuit, a arrêté, au hameau du « Haut-Jadas, » un Wasserand, Victor Reyper, âgé de 34 ans, domicilié à Courtrai, qui se trouvait en rupture de ban de surveillance. Reyper était également recherché pour un vol de vêtements commis dans la nuit du 16 au 17 décembre dernier chez M. Vanden Bulcke, de Courtrai. Reyper a été écroué à la prison de Courtrai.

Tourcoing. — *Mort de M. Bonnet, vice-président du Tribunal.* — Un vide bien sensible vient de se faire au tribunal de Tourcoing. M. Ludovic Bonnet, vice-président du tribunal et membre du Conseil communal de Tourcoing, est décédé jeudi soir, à la suite d'une maladie qui le minait depuis longtemps déjà. Agé de 49 ans seulement, M. Bonnet avait été appelé, il y a quelques années, à remplir les délicates fonctions de président du tribunal correctionnel.

Cette mort prématurée a causé d'unanimes regrets, non seulement dans la magistrature, mais encore chez tous ceux qui ont connu M. Bonnet.

— *L'érection d'un monument aux soldats français morts à Anvers en 1832.* — Il est fortement question, paraît-il, de fonder dans les principales villes du nord de la France, des comités chargés de recueillir les souscriptions relatives à l'érection d'un monument, sur l'une des places publiques de Tourcoing, à la mémoire des soldats français morts sous les murs d'Anvers en 1832. Ces comités auront pour mission de visiter les Belges habitant la France et d'y recueillir leurs souscriptions. On sait, d'ailleurs, que depuis un certain temps déjà, un comité exécutif est composé à Tourcoing.

Il n'est pas douteux que les Belges qui ont à cœur cette belle œuvre, n'y prennent une large part.

— *A la Société de musique.* — La solennité musicale de cette année est fixée au dimanche 27 janvier, à 7 heures du soir, et sera consacrée aux œuvres de Mlle Augusta Holmès, de Paris, le premier compositeur féminin qui verra, sous peu, son nom sur l'affiche de l'Opéra. A cette soirée, la société de musique exécutera la belle partition de *Ludus pro patria*, qui est une œuvre de valeur dont on a donné deux auditions consécutives à la Société Philarmonique d'Amiens, la semaine dernière. C'est un hymne à la patrie française, comprenant une partie récitée et une partie chorale, dans lequel l'auteur chante en vers et en musique les gloires de sa nation.

Le programme comprendra, en outre, un psaume avec solo de ténor, la symphonie *Au Pays Bleu* et plusieurs mélodies par l'excellent ténor Warmbrodt, qui a eu un si vif succès lors de l'exécution de la *Marie-Madeleine*, de Massenet.

Enfin, le célèbre tragédien Silvain, sociétaire de la Comédie Française, dira les beaux vers de Mlle Holmès dans *Ludus*, ainsi que le *Sabotier* de François Fabié et la *Chanson du Pays* de Charles Frémine.

Avec un programme aussi bien composé, nul doute que la Halle-aux-Draps ne soit comble.

Ledeghem. — *Une brutale agression.* — Yvon Mahieu, jeune ouvrier maçon, âgé de 17 ans, rentrait chez lui le jour du nouvel an, vers 11 heures du soir, lorsque à proximité de sa demeure il fut brutalement assailli et frappé de trois coups de couteau dans le dos par un habitant de Morseele, marchand commerçant, Jules Dejegher, âgé de 27 ans. Aux cris poussés par sa victime l'agresseur prit la fuite. Mahieu fut relevé et transporté chez lui dans le plus triste état. Le parquet de Courtrai a opéré jeudi après midi une descente sur les lieux. Mahieu déclare ignorer les motifs de cette agression. Quant à Dejegher on croit qu'il s'est réfugié en France.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du vendredi 4 janvier.* — Amedée et Henri Demunter, jumeaux, rue des Longues-Haies, cour Pergut 3. — Félix Serruels, rue Bayart 20. — Julia Gras, rue de Lille, impasse des Arts 12. — Marie Van Vynckt, rue Charlemagne 55. — Emile Hauwel, rue Monge, cour Delplanque. — Léon Dubreucq, rue d'Oran, maison Sabitant de Morseele. — Jules Vermeulin, rue du Nord, maison Gand. — Marie Lehoucq, rue de Lille 96. — Marcel Desoutter, rue des Fossés 65. — Pierre Lepoutre, rue de l'Ouest, cour Marchal 2. — Edouard Bodoux, rue Pierre-de-Roubaix, cour Malagie 11. — *Déclarations de décès.* — Spillebeen, présenté sans vie, rue de la Guinguette 40. — Julien Vandewalle, 3 mois, rue des Longues-Haies, cour Vromman 22. — Berthe Renaud, 2 ans, rue du Coq Français 233. — Elodie Bovyn, 1 mois, rue de Mouveaux 65. — Charles Crépelle, 2 ans 6 mois, rue Guizot 20. — Ivon De Buck, 65 ans, rue Descartes, fort Sion 27. — Achille Daubresse, 30 ans, rue de Croix, rue Molière 37.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du vendredi 4 janvier.* — Jean Duquesne, rue des Archers. — Louis Desmazières, rue de Mouveaux. — Reine Farvacque, rue du Blanc-Seau. — Paul Noelan, rue du Nivot. — Jules Vergnin, rue de Gand. — Xavier Catteau, aux 3 pierres. — *Déclarations de décès.* — Amélie Vandermarliere, 81 ans, sans profession, Brun-Pain. — Théophile Martel, 84 ans, sans profession, Hospice Général.

MOUVEAUX. — *Déclarations de naissances du 15 au 29 décembre.* — Louis Lepers, les Duriez. — Isidore Lagache, les Bonnets. — Gustave Devesteele, les Duriez. — Marie Cannie, le Vert-Pré. — Alfred Parent, la Croix-Bouillette. — *Mariage.* — Elie Cornu, 30 ans, employé de peine et Delhi, 35 ans, journalière. — *Déclarations de décès.* — Hancq, présenté sans vie, les Duriez. — Joseph Verniest, 2 mois 13 jours, le Pil. — Auguste Dubusson, 55 ans 10 mois, les Bonnets. — Léonie Lecomte, 2 ans, rue de la Croix-Bouillette.

BONDUES. — *Déclarations de naissances du 17 au 29 décembre.* — Germaine Lesage, à la Cornette. — Eugène Devernay, rue du Bosquiel. — Madeleine Descamps, chemin des Cordonniers. — *Déclarations de décès.* — Alfred Dermoz, 29 ans, boucher, au Bandon. — François Lesage, 68 ans, tailleur, à la Place. — Angélique Desrumaux, 85 ans, cultivatrice, au fort Bebont. — Sophie Dupire, 75 ans, rentière, au Moulin Cardon.

CHIN. — *Déclarations du 15 au 31 décembre.* — Jeanne Lefebvre. — Albert Chieux. — Louise Lefebvre — Camille Lefebvre. — *Déclarations de décès.* — Edmond Ducatillon. — Louis Ducatillon. — Louise Hespel.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEFEBVRE-CORNILLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle *zoé* LEFEBVRE, décédée à Roubaix, le 3 janvier 1895, dans sa 21e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 6 courant, à 2 heures, en l'église Saint Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, à 1 h. 1/2, rue de Sébastopol, 75

Les amis et connaissances de la famille CAULIER-MASSA, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Emmanuel CAULIER, décédé à Croix, le 4 janvier 1895, dans sa 50e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 6 courant, à 3 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 3 heures, rue de la Gare, estaminet *A la Patrie.*

Les amis et connaissances de la famille DEBUCK-VANKEMSEKE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur IVON DEBUCK, veuf de dame Pauline VANKEMSEKE, décédé à Roubaix, le 4 janvier 1895, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 6 janvier, à 2 heures 1/2, en l'église St-Sépulcre, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Perche, Fort Sion, 27.

LA CONSCRIPTION

Tableau de recensement des jeunes gens de la classe de 1894

CROIX. — Bailleul Jules-Désiré. Bauffe Eloi, frère au service. Bauffe Gustave, engagé volontaire. Bermyn Louis-Frédéric. Blanblomme Alfred. Bolle François, fracture de la cuisse et du poignet droits. Bonnier Augustin-Alfred. Boudringhien Jules. Boudringhien Arthur. Brantighem Henri-François, aîné de 7 enfants. Broux Henri-Joseph, engagé volontaire. Bas Louis-Joseph. Cantaert Jules-Romain. Cardon Oscar-Emile, art. 50 de la loi sur le recrutement de l'armée. Carlier Jean-Baptiste. Cassette Alphonse Joseph, ouvrier d'art. Cattel Henri-Joseph. Cattel Julien. Chanchetou François-André, ouvrier d'art. Chantraine Adolphe. Clément Emile-Louis. Cocheteux Alexandre.

Cocheteux Pierre, frère au service. Colpin Edouard. Cormand Louis-Joseph. Corne Jean-Baptiste, aîné de 8 enfants. Coutsier Augustin. Créteur Norbert. Cuvelier Victor. De Beir Jean-François. Deblauw Edouard-François. Debondue Augustin-Alexandre, aîné de sept enfants. Defrancq Emile. Degezelle Emile-Pierre. Dejonghe Siméon. Delannoy Jean-François. Delcourt Jean-Baptiste. Denhaene Henri. Denys Ernest. Derycker Edouard.

Desobry Alfred. Desobry Henri. Desruelles Adonis-Philibert, unique de veuve. Devienne Arthur Alfred. Dewitte Charles-Louis, aîné de 8 enfants. Dhalluin Julien-Henri. Dognonnel Louis Duchaussoir Louis Théodore Dressne Pierre-Auguste-Joseph. Dury Jean Baptiste. Dutriez Charles-Henri. Fiévet Arthur. Golbry Oscar. Grassart Henri Jean-Baptiste. Hassebrouck Gustave-Emile.

Herbaut Hyppolite-César, frère au service. Heruet Gustave-Joseph. Jacquemain Edmond. Langlois Alfred-Armand, omis de la classe 1890. Lanselle Georges-Floris, aîné de sept enfants. Laporte Arthur-Alfred-Alphonse, frère au service. Leclercq Alphonse-Pierre. Leclercq Henri, aîné de sept enfants. Lecomte Charles-Amédée aîné d'orphelins. Lecomte Eugène-Louis. Leenknecht Henri Joseph.

Lefebvre Elisée-Léon, ouvrier d'art, aîné de 7 enfants. Lefebvre Eugène-Louis, frère au service. Lefebvre Henri François. Lejeune Pierre François. Lefebvre Pierre-Henri. Legrand Georges. Lepoutre François-Napoléon. Leroy Louis-Ignace-Joseph, engagé volontaire. Leruste Noël Louis, id. Lestienne Désiré-Auguste, aîné de 7 enfants. Lézy Théodule-Modeste. Lobstein André-Albert. Luckx Gustave. Maton Auguste-Henri, fils unique de septuagénaire.

Meermans Henri-Hubert, remis de la classe 1892. Memard Jules-Xavier. Mullin Emile. Niffle Louis. Ogé Eliéenne-Julien, frère au service. Paternostre Charles-Albert. Picavet Henri-Aimable. Pin Arthur, soutien de famille. Playez Jean, engagé volontaire. Plays Josué. Robot Paul-Désiré, aîné de 7 enfants. Segard Henri-Joseph, unique de veuve. Spilers Julien-Joseph. Staes Henri. Terlin Louis-Joseph. Tesse Jean-Baptiste.

Vancoppenolle Emile-Jean-Baptiste, réclame la nationalité belge. Vandenbogaerde François-Bruno. Vandenbroucke Henri. Vandenheede Henri Emile. Vandenheede Ivon. Vandeputte Jules. Vanderbecken Jean-Baptiste. Vanganshèke Edmond-Edouard, frère au service. Vanmansart Alfred. Vannoote Emile-Désiré. Vanoost Vital-Joseph. Vernack Arthur. Verpraet Auguste, aîné d'orphelins. Victor Alphonse-Joseph. Vleminckx Victor. Waelis Georges-Ernest-Marie. Waquier Jules-Hippolyte-François. Wouriot Léon-Désiré, aîné de 8 enfants.

ÉCOLE DES SCIENCES SOCIALES DE LILLE

COURS DE DROIT PUBLIC COMPARÉ PROFESSÉ PAR M. EUGÈNE DUTHOIT. 5e COURS (5e ET 6e LEÇONS)

Composition du cabinet britannique.

En Angleterre, contrairement à ce qui existe en France, tous les ministres ne font pas partie du cabinet. On distingue trois catégories de ministres : cinq sont revêtus de titres purement honorifiques, ce sont des ministres sans portefeuille; onze dirigent des départements ministériels; enfin, cinq sont des ministres en sous ordre et dirigent des services publics détachés d'un ministère. Parmi ces 21 ministres, dix seulement font partie du cabinet, de temps immémorial, ce qui n'empêche pas que tous suivent le sort politique du cabinet et disparaissent avec lui.

Les dix membres qu'une tradition constante attache au cabinet sont : le premier lord de la trésorerie, le président du conseil privé ; le lord chancelier ministre de la justice, le lord de l'amirauté ministre de la marine, le chancelier de l'échiquier ministre des finances, et les cinq secrétaires d'Etat pour l'intérieur, les affaires étrangères, les colonies, la guerre et les Indes. En outre les circonstances inspirent souvent au premier ministre la pensée d'appeler dans les conseils du cabinet quelques membres supplémentaires.

Formation du cabinet britannique.

Le souverain désigne le premier ministre qui est ordinairement le chef (*leader*) de la majorité parlementaire et lui confie la mission de choisir les autres ministres. Ceux-ci doivent être pris dans les membres du Parlement à cause de cette règle que nul ne peut parler dans l'une ou l'autre des Chambres s'il n'en est membre. Cela explique pourquoi les ministres sont à peu près pour moitié des lords et pour moitié des membres de la Chambre des communes. Le premier ministre lui-même doit se faire représenter dans la Chambre à laquelle il n'appartient pas.

Organisation intérieure du cabinet britannique.

Le souverain n'assiste pas aux séances du cabinet. Il y a rarement des réunions en dehors des sessions parlementaires. Le cabinet tranche les questions les plus importantes de la politique. S'il y a désaccord entre ses membres, des concessions sont généralement faites à la minorité, et le premier ministre empêche les divisions par son autorité personnelle, laquelle tient au choix fait par le souverain et à son influence sur la majorité parlementaire dont il est le *leader*.

Rôle général du cabinet britannique.

Il exerce le pouvoir exécutif aux lieu et place du souverain. Il dirige, sinon en principe, du moins en fait, le travail législatif et exerce une influence décisive sur les resolutions du Parlement. Seule la justice échappe à son action et constitue un pouvoir complètement indépendant.

Il y a en Angleterre 3 catégories de ministres : cinq sont revêtus d'un titre purement honorifique, onze dirigent des départements ministériels et cinq sont des ministres en sous ordre dirigeant des services publics détachés d'un ministère. M. Duthoit étudiera successivement les attributions de ces 21 ministres.

Les cinq ministres sans portefeuille sont : 1° le premier lord de la trésorerie, membre du cabinet, qui est généralement le premier ministre ; 2° le président du conseil privé, qui fait également partie du cabinet et contrôle le département de l'instruction publique ; 3° le lord lieutenant d'Irlande, qui représente le souverain dans « l'île sœur » et n'a que des fonctions de pur apparat; 4° le lord du sceau privé ; 5° le chancelier du duché de Lancastre. Ces deux derniers n'ont absolument qu'un titre honorifique.

Les onze ministres dirigeant un département ministériel sont : 1° le lord chancelier, président de la Chambre des lords et chef suprême de la justice. Le chancelier anglais diffère des chanceliers allemand et autrichien en ce qu'il est étranger à la politique; il n'y prend qu'une part très restreinte comme membre du cabinet. La fonction de lord chancelier est exclusivement réservée aux légistes; aussi a-t-on pu dire qu'en Angleterre «tout avocat porte sous sa perruque une chance de s'asseoir un jour sur le sac de laine » c'est-à-dire sur le siège de la présidence à la Chambre des lords.

2° Le premier lord de l'amirauté ou ministre de la marine est assisté d'un conseil appelé *board of amiralty*; ce conseil est composé d'un civil lord recruté dans le Parlement et de plusieurs navals lords